

Pour le maintien des prestations de qualité en santé et en santé sexuelle dans les écoles genevoises.

L'actualité est traversée par des questions en lien avec la santé sexuelle : **Plaisir, Consentement, Egalité, CyberHarcèlement, Discriminations, Pornographie, Violence sexistes et sexuelle, Utilisation des médias, Contraception, Augmentation des IST chez les jeunes, Questionnement autour de l'identité, du genre, de l'orientation et des diversités**. Les élèves étant les futur-e-s adultes de notre société, l'éducation sur ces sujets est cruciale et inscrite dans les législations et les règlements qui légitiment et cadrent l'obligation des cours d'éducation sexuelle et promotion de la santé.

Actuellement, les élèves bénéficient entre 15 et 18 périodes d'éducation sexuelle et vie affective durant toute leur scolarité. Ce qui représente une unique intervention tous les deux ans par le/la FCPES spécifiquement formé-e. L'intervenant-e doit sans cesse prendre en compte la spécificité de chaque classe et de chaque élève afin de répondre au plus proche de leurs besoins. Ceci requiert une grande flexibilité et une implication sans faille pour assurer un climat de confiance tant la thématique est sensible.

Il est donc impératif d'offrir aux élèves des cours de **qualité** dans lesquels les enfants développent leurs réflexions et esprit critique autour de thématiques qui les concernent (addictions, consentement, égalité, diversités sexuelles...).

Au Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse, des professionnel.le.s spécialistes en santé globale et sexuelle offrent cet éventail de prestations. Ce sont des **formateurs-trices consultant.e.s en promotion et éducation à la santé (FCPES)**. En dehors des heures d'enseignement, les Fcpes sont des consultant-e-s associé-e-s activement à la vie scolaire notamment pour leur expertise lors des projets d'école mais aussi pour les rencontres régulières organisées au sein de l'école (Groupe santé, groupe égalité, groupe bien vivre...) autour de la vie de l'école et de son climat.

Le DIP a décidé de manière **autoritaire**, fin 2021, de réorganiser les prestations des FCPES pour répondre essentiellement à des problèmes budgétaires. Il dit souhaiter augmenter les interventions en santé mais sans moyens supplémentaires. Les économies du service public affecteront donc la **qualité des prestations** et ce malgré une augmentation constante de la démographie scolaire.

Considérant la volonté du DIP d'augmenter le nombre d'heures de cours en éducation sexuelle mais sans vouloir engager de personnel supplémentaire, en :

1. Décidant de dissoudre la fonction actuelle de FCPES en créant deux métiers:
 - a. "maître spécialiste" qui aurait pour rôle principal de dispenser les cours.
 - b. "chargé de formation et de projet" qui aurait pour rôle principal d'élaborer les cours et de créer des projets.Cette division des tâches inquiète car l'élaboration des cours ne sera pas adaptée aux réalités du terrain et aux besoins des élèves, créant une usine à gaz et également une perte de l'attrait de la fonction de FCPES
2. Augmentant d'un tiers la charge d'enseignement pour chaque intervenant-e.
3. Faisant fi de l'expertise nécessaire des FCPES pour intervenir au niveau des **projets d'écoles, de campagnes de préventions, et des collaborations importantes avec de nombreux acteurs** (associations, HUG, etc.).
4. Ignorant la spécificité des interventions qui sont uniques et ponctuelles pour chaque classe, l'augmentation d'un tiers de cours rendra tout ajustement et remplacement impossibles.
5. Refusant toute concertation avec les intervenants-es- de terrain, ce projet est un échec annoncé de l'avis de l'ensemble des acteurs de la formation.

Pétition pour le maintien des prestations de qualité en santé et en santé sexuelle dans les écoles genevoises.

Ne laissons pas les questions budgétaires dégrader la qualité des cours d'éducation sexuelle et toucher au climat scolaire dans lequel les élèves évoluent.

Les sous-signé-e-s, collègues, parents et personnes concernées, soutiennent les Fcpes dans leur lutte et demandent davantage d'éducation sexuelle à l'école et des garanties d'interventions adaptées.

Des prestations supplémentaires sont uniquement possibles grâce à :

- L'abandon de la division de la fonction actuelle en deux métiers différents.
- Le maintien du nombre d'heures de cours par intervenant-e permettant d'assurer des prestations de qualité centrées sur l'élève.
- Le maintien du nombre de prestations hebdomadaires actuelles assurées par chaque FCPEs, leur permettant de mener à bien les autres tâches afférentes à leur fonction (expertise et gestion de projet).
- Une augmentation du nombre de postes d'intervenant-e-s en éducation sexuelle.

Nom et prénom	Fonction/métier	Signature	Être informé.e par mail :

Pétition initiée le 8 février 2022 par les syndicats SSP & SIT, adressée au DIP.

- ⇒ Pétition à renvoyer, même partiellement remplie, à l'une des adresses suivantes :
- Syndicat des Services Publics (SSP) – 6 Terreaux-du-temple – 1201 Genève
 - Syndicat Interprofessionnel des Travailleur.se.r.s (SIT) - CP 3287 - 1211 Genève 11